

# Coutances mer et bocage : présentation

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 3 communautés de communes, la communauté du bocage coutançais, la communauté de communes du canton de Saint-Malo de la Lande et la communauté de communes de Montmartin-sur-mer ont fusionné pour devenir Coutances mer et bocage.

Coutances mer et bocage c'est 64 communes, 48 500 habitants et 450 agents. Le conseil communautaire est composé de 93 délégués. Le siège social se trouve à Coutances.

Jeudi 12 janvier a eu lieu l'installation du conseil ...

## ► LES ÉLUS :

- Jacky BIDOT : président
- Jean-Dominique BOURDIN : vice-président aux ressources humaines et à l'administration générale (usages numériques)
- Erick BEAUFILS : vice-président aux travaux et au numérique (infrastructures)
- Pierre DE CASTELLANE : vice-président au développement social et à l'animation territoriale du pôle de Montmartin-sur-mer
- Gérard COULON : vice-président à l'économie et à l'emploi
- Christian DUTERTRE : vice-président à la santé et à l'animation territoriale du pôle de Saint-Malo de la Lande
- Daniel LEFRANC : vice-président à la voirie et à l'animation territoriale du pôle de Cerisy-la-Salle
- Philippe VAUGEOIS : vice-président aux affaires scolaires et périscolaires
- Sylvie PASERO : vice-présidente au tourisme
- Daniel HELAINE : vice-président à la culture et au patrimoine
- Guy NICOLLE : vice-président à la commande publique et à l'animation territoriale du pôle de Gavray
- Christian GOUX : vice-président au GEMAPI, à l'urbanisme, au développement durable et aux déchets
- Patrick LECLERC : vice-président à l'eau potable, à l'assainissement et à l'animation territoriale du pôle de Saint-Sauveur-Lendelin
- Joël DOYERE : vice-président aux sports
- Valérie GRIEU-LECONTE : vice-présidente à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et au PESL
- Franck VILQUIN : vice-président aux finances
- Philippe D'ANTERROCHES : conseiller délégué à l'animation territoriale du pôle de Coutances
- Nadège DELAFOSSE : conseillère déléguée à la communication

## ► LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SONT :

### L'aménagement du territoire

- L'urbanisme : le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la mise en place du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- La santé : le pôle de santé libéral et ambulatoire et les maisons médicales
- Le numérique : la fibre optique et les espaces publics numériques

### Le développement économique

- Les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques

## **Le tourisme**

La gestion de l'office de tourisme est assurée par un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Il s'appuie sur les associations locales pour la création et la mise en œuvre d'animations dans les territoires. Les produits de la taxe de séjour sont obligatoirement reversés à l'EPIC.

## **L'environnement**

- L'entretien des cours d'eau
- Les espaces naturels sensibles (Parc l'évêque) et l'agriculture
- La collecte et le traitement des déchets
- L'assainissement non collectif

## **La voirie d'intérêt communautaire et les sentiers de randonnée**

Le travail de définition de la voirie d'intérêt communautaire est en cours. Il existe de grandes disparités entre les communautés actuelles.

## **La culture**

- La médiathèque et les bibliothèques constituent un réseau de lecture publique
- Le musée Tancrede à Hauteville-la-Guichard
- Le label pays d'art et d'histoire
- Le spectacle vivant, principalement avec l'opération Villes en scène, mais également par le biais de subventions aux associations
- L'école de musique
- Les cinémas continuent à être gérés par les associations soit dans le cadre d'une délégation de service public (Coutances) ou par voie conventionnelle (Hauteville-sur-Mer et Agon-Coutainville)

## **Les sports**

La définition des équipements sportifs d'intérêt communautaire et des subventions relevant de la communauté de communes est en cours de réflexion.

## **Les écoles, l'enfance et la jeunesse**

- Les écoles
- Les accueils périscolaires et les TAP
- Les accueils de loisirs
- Le projet éducatif social local
- La jeunesse

*La gestion des structures reste assurée par les associations, si celles-ci le souhaitent.*

## **La petite enfance**

- Les structures de garde des jeunes enfants sont de compétence communautaire. Cependant, la gestion peut rester assurée par les associations, si celles-ci le souhaitent.
- Les relais assistantes maternelles